



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel :01 49 55 43 53

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site internet : www.sfoerta.fr

ASSISES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC du 10 septembre 2009 au 10 novembre 2009

Intervention du Ministre

Nous vous transmettrons l'intégralité de son intervention lorsque nous l'aurons reçu. En attendant, quelques points importants qu'il a donnés.

Ce sont les Assises de l'enseignement agricole public, mais les fédérations du Privé seront auditionnées et tenues informées des travaux.

Si des dispositions législatives sont nécessaires, on les écrira dans la loi de modernisation agricole prévue pour la fin de l'année.

En tant qu'ancien enseignant, je tiens à ce que l'on redresse cet enseignement agricole.

A propos de l'Education Nationale : « chacun chez soi et les vaches seront bien gardées » (sic), ce contre quoi le SNETAP-FSU s'est élevé et le Ministre s'est repris en n'excluant pas les collaborations tout en préservant notre identité et en défendant l'intérêt du MAAP.

Les Assises sont là pour éviter de passer sous la toise mécanique des restrictions budgétaires. Le Ministre a dit tout de suite après qu'il n'était pas en mesure d'obtenir un moratoire (demandé par les syndicats de l'enseignement agricole public notamment) sur les réductions d'emplois. Si les Assises se résument à une question de moyens, elles perdent de leur sens a-t-il ajouté (!)

Les décisions de fermetures sont gelées jusqu'à la fin des assises.

Il faut y associer les élèves notamment au travers du site web. La DGER nous précisera s'il y aura une journée banalisée pour la réflexion.

Les objectifs affichés par le Ministre

Redonner du sens et un élan à l'enseignement agricole public.

Connaître l'attente des familles, du monde rural, des professionnels... (Le ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sera associé. Comment ?).

La méthode retenue (sans concertation)

Le dialogue sera ouvert : libre gestion des ateliers par leurs responsables, site web ouvert à tous (www.assises.educagri.fr).

Chaque atelier pourra se rendre sur le terrain pour y conduire des réunions décentralisées, des auditions...

Les 4 chantiers

Atelier 1 : Les missions de l'enseignement agricole public

Modérateur : Marie-Thérèse LACOMBE, ancienne Présidente du Lycée agricole public de Rodez
Rapporteur : Jean-Pascal FAYOLLE, Chef du service de l'enseignement technique (DGER, MAAP)

Atelier 2 : La répartition de l'offre de formations sur le territoire

Modérateur : Gilbert PAYET, Préfet de la Nièvre
Rapporteur : Constant LECOEUR (CGAAER, MAAP)

Atelier 3 : L'innovation et les ambitions pédagogiques

Modérateur : André LEGRAND, Vice-Président de l'Observatoire National de l'Enseignement Agricole
Rapporteur : Hervé SAVY, Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole

Atelier 4 : La gouvernance et le pilotage de l'enseignement agricole public

Modérateur : Mireille RIOU-CANALS, Inspectrice générale de l'agriculture
Rapporteur : Philippe MERILLON, Chef du service des ressources humaines (SG, MAAP)

Les missions : le ministre mentionne que cela part dans tous les sens...

Le maillage : il doit être expliqué et compris.

La pédagogie : un des grands succès de l'enseignement agricole public à préserver : répondre aux défis sociaux, professionnels et l'emploi.

La gouvernance

Le calendrier

Du 10 septembre 2009 au 10 novembre 2009

Les premières dates :

Ateliers	Dates
1 : Les missions de l'enseignement agricole public : pour répondre à quels besoins ?	Jeudi 17 septembre à 10h00
2 : Le maillage territorial des établissements et l'offre de formation	Mardi 29 septembre à 14h30
3 : Les ambitions pédagogiques	Mercredi 16 septembre à 9h30
4 : La gouvernance, le pilotage et les moyens pour accompagner le changement	Jeudi 24 septembre à 15h00

Attention : la fréquence des rencontres sera fixée à la 1^{ère} réunion de chaque atelier.

Quelques interventions des syndicats

La CFDT et l'UNSA demandent une réflexion sur le métier d'enseignant, la pédagogie innovante.

La CFDT se positionne pour toutes les réformes.

L'UNSA veut clarifier (textes) le problème des échanges entre centres des EPL, postes gagés, décentralisation de la formation continue.

Le SNETAP-FSU évoque les difficultés actuelles de l'enseignement agricole, demande d'intégrer la réforme professionnelle, les modalités de recrutement des profs / CPE dans la réflexion. Il

évoque la réforme des lycées à venir sur laquelle elle veut peser. Il demande aussi 1h00 d'EPS en plus en Bac Pro (horaire EN). Il a déjà fait des propositions. Il intervient sur l'enseignement supérieur pour approuver les regroupements d'établissements, demander plus de collaboration avec l'université, des établissements fusionnés plus lisibles, plus de formation continue pour les enseignants, une remise aux normes du patrimoine bâti

La CGT demande la nationalisation de l'enseignement agricole privé, la re-discussion du Vème schéma, du statut et de la place des exploitations (aide financière demandée pour l'équilibre) et de leurs personnels.

Quelques interventions des organisations professionnelles

L'APCA et la FNSEA défendent l'enseignement agricole dans son ensemble comme partie prenante du MAAP et ne sont pas demandeuses de collaborations avec l'Education Nationale.

L'APCA critique la gestion au fil de l'eau qui se faisait. Elle demande qu'un réel dialogue existe avec les régions.

La Coordination Rurale cible les opportunités à saisir en terme de nouveaux métiers liés à la production et à l'environnement.

La Confédération Paysanne (suppléante) ne s'est pas exprimée.

Intervention du SFOERTA

« Monsieur le Ministre,

S'il est un point sur lequel nous pouvons être d'accord, c'est bien celui du constat que l'on fait de l'état actuel de l'enseignement agricole .

Alors, vous nous proposez des assises pour **légitimer** en quelque sorte l'enseignement agricole qui serait trop « budgétivore » et qui, comme d'autres pans de services publics, pourrait disparaître.

Nous avons déjà vécu des démarches similaires depuis 10 ans, pour légitimer cet enseignement. Pourquoi pas une troisième si le résultat est au rendez-vous, c'est à dire si les moyens permettent à l'enseignement agricole, tel que nous l'entendons et le défendons, d'exister dignement, c'est à dire avec des moyens à hauteur des besoins.

De nombreux rapports, récents, sont venus confirmer depuis ce que nous, et beaucoup avec nous, disons sur l'enseignement agricole. Cet enseignement apporte beaucoup aux jeunes qui le suivent et est reconnu par tous ceux qui le connaissent.

Vous posez aussi la question des missions. Pour nous, elles sont fixées par la loi et si elles ne sont pas correctement assumées c'est souvent par manque de moyens...

Lorsque les moyens sont là, elles sont assurées et pleinement, qu'il s'agisse de la mission d'insertion (scolaire, sociale et professionnelle), de développement, d'expérimentation (au travers notamment des exploitations des lycées agricoles), ou d'échanges internationaux par la coopération (internationale). Et là, l'enseignement supérieur n'est pas en reste, bien au contraire.

Cet aspect du problème va de paire avec la couverture territoriale de l'enseignement agricole, souvent complémentaire de ce que fait l'Education Nationale.

Pour poursuivre mon intervention, je voudrais dire ce que nous avons déclaré à propos du **5^{ème} schéma prévisionnel des formations** pour vous exprimer ce que nous en pensons :

- c'est un outil sur mesure pour l'application de restrictions budgétaires chroniques, participant au démantèlement de l'enseignement agricole,

- c'est une entrave à sa réussite et à l'application de certaines missions fondamentales telles que le maillage du territoire, la re-médiation,
- en ouvrant la boîte de Pandore de la mixité des publics, on prépare la privatisation, voire la régionalisation de l'offre de formation,
- nous dénonçons la volonté systématique d'alignement et de dépendance sur l'Education Nationale.

Pour Force Ouvrière, il est hors de question d'accepter le **désengagement de l'Etat** qui est une menace pour l'unicité des formations et des diplômes, seule garantie républicaine de l'égalité de traitement.

Je conclurai mon intervention par les ambitions que notre enseignement doit avoir et doit confirmer, c'est à dire :

- offrir une panoplie de formations allant de la 4ème à l'HDR
- rester un enseignement de terrain, de proximité, de promotion pour les 4 ou 5 secteurs qu'il couvre (production – aménagement – services – transformation – commercialisation)
- continuer à être un enseignement qui forme les futurs agriculteurs et salariés en les préparant à affronter les mutations professionnelles de demain
- (continuer à être ?) un enseignement ouvert vers les professions et les productions de demain (aménagement, environnement, ...). Pour cela l'enseignement technique agricole doit promouvoir plus de ses élèves vers l'enseignement supérieur qui, lui même, doit se retourner plus vers cet enseignement auquel il peut apporter davantage.

L'enseignement public doit trouver toute sa place sur tous les créneaux, en restant la **locomotive du système**. Il doit pour cela continuer à porter ou retrouver les valeurs républicaines en donnant à tout jeune les moyens de réussir ses études et de préparer au mieux son avenir.

L'enseignement agricole public **ne doit pas douter**. Il est de plus en plus cité, **donc reconnu**. A un moment où un brassage générationnel d'enseignements intervient, il doit continuer à préserver sa culture professionnelle, d'insertion, son identité... au travers de la formation de ses personnels. »

Remarque :

La liste des participants n'a pas été diffusée. Je l'ai demandée en fin de séance. Elle doit nous être communiquée.

Etaient présents :

Le Ministre et son conseiller Technique

Le Secrétaire Général et la DGER

Le Doyen de l'inspection

Les représentants des DRAAF, SRFD, Directeurs (?)

H. Nallet, président de l'ONEA

Quelques modérateurs et rapporteurs

Les représentants des élèves

Les syndicats du public

L'APCA

Les syndicats agricoles

Les syndicats des salariés.

MD